



C.S.P.N.

REDDITION DE COMPTES

Ressources financières

GRANDS PRINCIPES

La reddition de compte est la façon de communiquer l'information financière aux différents utilisateurs.

La reddition de compte peut donc être effectuée suite à la demande :

- ✚ Du conseil d'établissement;
- ✚ De la direction générale;
- ✚ Du conseil des commissaires;
- ✚ Des parents.

Il est donc essentiel de bien comprendre l'information afin de la véhiculer adéquatement.

Le support utilisé est le système Infini.

L'information présentée peut être plus sommaire ou plus détaillée selon la demande et l'objectif recherché.

Il est donc possible d'obtenir l'information par :

- ✚ Catégorie de dépenses (ex. : école, activ, etc.)
- ✚ Poste budgétaire (ex. : ***-1-12000-404)
- ✚ Par fournisseur (ex. : à l'échelle du monde, papeterie des Hautes-Rivières, etc.)

Catégorie	
ÉCOLE	Pour le budget de fonctionnement de l'école. C'est la catégorie dans laquelle on retrace la majeure partie des postes budgétaires.
CONSE	Pour le budget dédié au fonctionnement du conseil d'établissement (champ d'activités 51322)
ACTIV	Pour les revenus et les dépenses reliées aux fonds à destination spéciale. Ex. : parc école 79111, levées de fonds 79222 ou cour d'école 79110.
REFOR	Pour le budget et le suivi des dépenses de la mesure 50650 - Acquisition de manuels scolaires.
SAINE	Pour le budget et le suivi des dépenses de la mesure 30880 - saines habitudes.
ÉTUDI	Pour les revenus et les dépenses reliés au conseil étudiant.

VOYAG	Pour les revenus et les dépenses reliés aux activités voyage.
PERFE	Pour les budgets alloués pour le perfectionnement 55***.
GARDE	Pour les budgets alloués pour le fonctionnement du service de garde, les dépenses de fonctionnement du service de garde ainsi que le revenu des parents. Il s'agit principalement du champ d'activité 36*** (utilisé au primaire seulement).
INIT	Pour le budget alloué pour les stock initiaux laboratoire/science
INMAO	Pour le budget alloué pour le MAO des écoles (mobilier, appareillage et outillage)
INSGA	Pour le budget alloué pour le MAO des écoles (mobilier, appareillage et outillage).
INTIC	Pour le budget alloué pour les NTIC (nouvelles technologies de l'information et des communications).
PROJE	Pour les revenus et les dépenses reliés aux projets spéciaux (73***).

Le système Infini est en lien interactif avec Dofin; les données présentées sont donc les mêmes. La tenue d'un système parallèle par l'école devrait donc être éliminés.

À des fins de présentation, les informations en provenance d'Infini peuvent être transférées dans un fichier Excel. (voir section Infini)

Ventilation budgétaire

La ventilation budgétaire peut être effectuée plus d'une fois par année. Il est important de visualiser l'ensemble de la catégorie des postes de dépenses et non pas seulement le budget ainsi que les dépenses pour chacun des postes budgétaires. Même si certains postes budgétaires présentent un écart déficitaire et que d'autres postes budgétaires présentent un écart positif, il n'y a pas lieu nécessairement d'effectuer des transferts. Il faut voir l'ensemble du budget. De plus, la règle de transférabilité votée par votre conseil d'établissement peut vous autoriser, dans certains cas, à effectuer des transferts budgétaires, et ce, sans limite ou jusqu'à un certain montant.